

Conseil municipal du 29 septembre 2022

Un conseil marqué par de nombreuses absences, côté majorité. Il n'y avait pas le quorum sans la présence de l'opposition. Malgré cela, nous décidons de rester pour assumer notre rôle.

Fonctionnement du conseil

Nous votons POUR l'approbation des procès-verbaux des deux derniers conseils municipaux qui datent de juin. Pas d'autre conseil depuis. Nous faisons remarquer que le nombre de conseils municipaux est inférieur à un par mois et que ce rythme n'est pas approprié pour une commune de 4300 habitants. De plus, les sujets abordés lors des derniers conseils ne sont que de la gestion courante de la ville.

Véhicules municipaux

La majorité souhaite faire modifier le budget primitif de la commune en investissements. Elle nous demande d'approuver le déplacement de 17 000€ des dépenses imprévues vers le poste Véhicules.

Nous votons POUR cette décision en précisant qu'il s'agit de combler le budget pour l'achat/renouvellement de 4 véhicules. Nous soulignons le manque d'anticipation de l'équipe en place.

Demande de subvention

Dans le cadre de l'opération nationale "Petites villes de demain", la ville peut obtenir des financements pour la réalisation d'études. A ce titre, elle nous demande d'accepter leur demande de subvention pour réaliser une étude sur les mobilités.

Très sensible à la difficulté pour nos concitoyens de se déplacer dans les zones rurales, nous votons POUR cette demande de subvention qui peut représenter jusqu'à 50% du montant de l'étude.

Subvention école Voltaire

L'école élémentaire Voltaire qui souhaite organiser un parcours éducatif pour les CM1-CM2 sur le thème de la photographie, sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle de 2000 €.

Les subventions pour les écoles étant très encadrées, la subvention maximale pouvant être versée à la coopérative scolaire ne peut être que de 880 € (176 élèves x 5€).

Nous votons POUR cette subvention exceptionnelle après avoir eu la confirmation de l'adjointe à l'enfance jeunesse que l'ensemble de l'équipe enseignante accepte que la totalité de leur subvention soit attribuée uniquement à ce projet.

Tableau des effectifs (agents municipaux)

Il s'agit essentiellement de modification de poste, de passage de temps partiel à temps complet et de suppression de postes vacants.

La commune souhaite également ouvrir un poste d'apprenti pour les services techniques (service bâtiment)

Malgré le turn-over très important, nous votons POUR cette réorganisation et demandons à la majorité d'accélérer le recrutement d'un agent de police municipal.

Pylône TDF

La municipalité est propriétaire d'une parcelle (La Chabotte) sur laquelle est implanté une antenne relais téléphonique. La société TDF est titulaire d'un bail arrivant à échéance. La majorité nous sollicite pour valider la signature d'un nouveau bail de 20 ans avec un loyer de 7000€/an.

Nous votons POUR ce nouveau bail en nous assurant que ce ne soit pas la porte ouverte à l'implantation de pylônes éoliens.

Autres décisions

Vente d'une parcelle communale de 555m² (les Rotes) pour 8325 € à Intermarché pour la création d'un accès vers le parking du personnel.

Vente d'une maison d'habitation, appartement à la commune, dans la rue du docteur Patry pour 26 000€ malgré une estimation des domaines à 42 000€.

Ajout du dimanche 7 décembre 2022 à la liste des ouvertures dominicales.

Cessions d'un fonds de commerce - SARL CHAMPIGNY et FILS

Bureau et conseil communautaires du 05 et 19 septembre

Le FPIC (Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est une dotation de l'état partagée entre les communes et la communauté de communes selon une clé de répartition. La CCTVV versera à Sainte-Maure de Touraine une dotation en hausse de 54603 € pour 2022 (54451€ en 2021).

Présentation du rapport d'activité 2021 de la CCTVV. L'occasion de rappeler le rôle essentiel de la Communauté de Communes sur Sainte-Maure de Touraine puisque c'est elle qui a la compétence de la culture (école de musique), du sport (gymnase de la Manse), de la santé (maison médicale) et de l'enfance-jeunesse (crèche, accueil ados).